

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Besançon, le mercredi 15 février 2012

Régulation des appels d'urgence

Le Ministre du travail, de l'emploi et de la santé a fait connaître, par lettre du 3 février 2011, sa décision de maintenir un centre de régulation des appels d'urgence réservé au Territoire de Belfort avec une bascule des appels sur Besançon entre minuit et 8 heures du matin qui gèrera donc les sollicitations sur cette tranche horaire.

Le travail fructueux entre le Centre hospitalier universitaire de Besançon et le Centre hospitalier de Belfort/Montbéliard et la très bonne collaboration des deux services de régulation permettent sa mise en œuvre effective dans la nuit du 15 au 16 février 2012.

Cette opération est automatique et ne modifie pas le numéro d'appel qui demeure le 15 pour l'ensemble de la population régionale.